

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LUNDI 14 MARS 2022 A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M.PAVARD, M. BARADE, M. DESPRÉS, M. DUTERTRE, M. HEBERT, M. GUENE, M. LEFEUVRE, M. VIVIER Mme FERANDO, Mme FOLAN, Madame MARTIN, Mme MICHALAKI, Mme PINEAU, Mme PRÉMARTIN, Mme PROVOTS
<u>Secrétaire de séance</u>	M. HEBERT – Mme VIEL

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 10 février 2022
- Désignation du secrétaire de Séance

SECRETARIAT DE SÉANCE  
M. HEBERT.

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : Subvention à l'association LA MARIE DO**

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1. Nomination d'un membre du Conseil Municipal en remplacement de Mme MARTIN démissionnaire de la commission communautaire Aménagement du Territoire – Mobilités – Transitions écologique - habitat**

#### **Délibération n° 1403202201**

Madame Martin, Conseillère municipale a informé M. le Maire par courrier en date du 9 mars 2022 de son souhait de démissionner, pour convenances personnelles, de la Commission citée en objet.

En conséquence, il est demandé de pourvoir ce poste et M. le Maire appelle à candidature.

**Madame PROVOTS se porte candidate pour participer à la commission communautaire Aménagement du Territoire – Mobilités – Transitions écologique – habitat.**

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité.**

**2. Fixation du montant de la caution versée à l'occasion de la location des salles des fêtes**

## **Délibération n° 1403202202**

La location des salles des fêtes est soumise au versement préalable d'un acompte, lequel était fixé, par délibération en date du 10 avril 2017, à 20 % de chaque montant de location.

Afin de simplifier la tenue de la comptabilité, M. le Maire propose d'instituer un montant unique pour chaque location de salles et de le fixer à 60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'instituer un montant d'acompte unique et de le fixer à 60 euros.**

## **FINANCES**

### **3. Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022**

#### **Délibération n° 1403202203**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

#### **Budget Principal :**

SERRES EN DIRECT : Achat d'une serre - 1.164,00 € TTC (c/ 21578)

AMAZON BUSINESS : Achat d'un destructeur de documents - 179.99 € TTC (c/ 2183)

PARTICULIER : Achat d'une remorque - 2.000,00 € TTC (c/ 21571)

PROSOLAIR : Rideaux pour la cantine – 1540.32 € TTC (c/21312)

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **4. Subvention CORSICA RAID FEMINA**

#### **Délibération n° 1403202204**

Monsieur le Maire expose la demande formulée par l'association « La Marie Do » dont l'objet est de soutenir la lutte contre le cancer.

Une équipe composée d'une Chemiréenne est inscrite dans un raid qui se déroulera en Corse du 28 juin au 4 juillet 2022. Afin de soutenir cette belle initiative, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 200 euros. Suite au raid, l'équipe nous fera un exposé sur leur vécu.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'apporter son soutien financier pour un montant de 200 euros.**

## **URBANISME**

### **5. Déclaration d'intention d'aliéner un bien situé 6 impasse des Tamaris**

#### **Délibération n° 1403202205**

M. le Maire est destinataire d'une demande d'intention d'aliéner un bien situé 6 impasse des Tamaris présentée par Maître Yann MALBOIS – Notaire à Allonnes.

Conformément au Plan Local d'Urbanisme - pièce n° 5.1 du 21 janvier 2008, ce bien se trouve dans le périmètre de préemption.

Il s'agit de trois parcelles Section B numérotées 131, 133 et 605 et respectivement d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>, 144 m<sup>2</sup> et 117 m<sup>2</sup>.

Le débat est ouvert sur une acquisition ou non de ce bien.

Après débat, la Commune décide de ne pas préempter.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité.**

### **6. Plan Local d'Urbanisme – Choix du Bureau d'études**

#### **Délibération n° 1403202206**

Dans la continuité de la délibération relative au lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme votée à l'unanimité le 15 février 2021 et de celle relative à la constitution d'une commission municipale, dédiée à ce dossier, votée à l'unanimité le 10 février 2022, M. le Maire expose qu'une consultation auprès de bureaux d'études a été réalisée.

Deux offres sont parvenues à la mairie et une synthèse a été préalablement adressée aux membres du Conseil ;

Pour rappel succinct,

1) Cabinet d'études AUDDICÉ – Saumur (49)

Synthèse de l'offre :

- Evaluation de la durée de l'étude : 51 jours sur 32 mois
- Nombre de réunions : 21
- Coût : 30.302.50 € HT - 36.363,00 € TTC

2) Cabinet d'études FUTUR PROCHE – Saint Herblain (44)

Synthèse de l'offre :

- Evaluation de la durée de l'étude : 44 jours sur 20 à 24 mois
- Nombre de réunions : 12
- Coût : 19.850,00 € HT – 23.820,00 € TTC

Monsieur le Maire rappelle l'intention de mutualiser avec la commune de Fercé afin de limiter les coûts.

Il s'agit de faire le choix du Cabinet d'Études.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le choix du Cabinet d'études FUTUR PROCHE.**

## **BATIMENTS**

### **7. Lancement de l'étude pour le projet de construction de l'école et de la salle des fêtes**

#### **Délibération n° 1403202207**

Dans le cadre du projet municipal de construction de l'école et de la salle polyvalente en remplacement des bâtiments existants, la commune a signé une convention d'accompagnement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) le 06 Janvier 2022.

L'ANCT a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales. À ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités.

La commune cherche à se doter des meilleurs conseils et d'un accompagnement total pour ces projets ;

- En termes d'ingénierie afin d'obtenir des propositions chiffrées, plans de financement, programmation de la réalisation, procédures administratives et conseils
- Accompagnement type AMO pour écrire les cahiers des charges, lancer les marchés ou consultations, rechercher maîtrise d'œuvre et pour l'obtention des subventions et de dotations de partenariat.No

Ladite convention précise que l'étude sera confiée à la société Egis Conseil domiciliée 4 rue Dolores Ibarruri - 93100 MONTREUIL

Son coût prévisionnel s'élève à 31.450 € HT soit 37.740 € TTC lequel sera financé à 100 % par l'ANCT.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter de poursuivre le projet municipal et d'approuver l'avancement de ce dossier.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de poursuivre le projet et approuve l'avancement de ce dossier.**

## **INFORMATIONS**

- **Permanences pour la tenue du bureau de vote – Élection présidentielle**

La répartition des présents aux deux scrutins a été définie.

- **Feu d'artifice du 14 Juillet**

Le Conseil municipal est informé que Monsieur Morisset, Gérant de la Société Pyro Concept traditionnellement retenue pour tirer le feu d'artifice du 14 juillet, est venu en mairie faire une présentation de ses innovations. Ainsi, cette année le feu d'artifice sera sonorisé.

- **Journée citoyenne**

La journée citoyenne aura lieu le samedi 21 mai 2022. L'information a d'ores et déjà été diffusée sur Panneau Pocket. Le lundi 28 mars 2022 à 20 h 30, aura lieu dans la salle du Conseil, une réunion de préparation des différents ateliers.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22 heures.**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 12 septembre 2022 :**

<b>M. Michel PAVARD</b>	<b>M. Mickaël DESPRÉS</b>	<b>Mme Véronique PINEAU</b>	<b>Mme Delphine MICHALAKI</b>
<b>M. Armand LEFEUVRE</b>	<b>Mme Sylvia PROVOTS</b>	<b>M. Bertrand VIVIER</b>	<b>M. Nicolas BARADE</b>
<b>M. Kévin GUÉNÉ</b>	<b>M. Ken HÉBERT</b>	<b>Mme Betty FOLAN</b>	<b>Mme Angélique MARTIN</b>
<b>Mme Mélanie PRÉMARTIN</b>	<b>Mme Charlotte FERANDO</b>	<b>M. Philippe DUTERTRE</b>	